

PIXEE MEDICAL

Société par actions simplifiée au capital de 482.190 euros
Siège social : 18, rue Alain Savary – 25000 Besançon
832 674 816 R.C.S. Besançon

(la « **Société** »)

**RESOLUTION D’AFFECTATION DU RESULTAT
DE L’EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
ADOPTÉE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2024**

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

prend acte que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 font apparaître une perte d'un montant de (2.132.411,37) euros,

décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (2.132.411,37) euros en totalité au compte « Report à nouveau » dont le solde passera ainsi de (3.223.224,23) euros à (5.355.635,60) euros.

prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Sébastien Henry

Le Président

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SAS PIXEE MEDICAL

18 RUE ALAIN SAVARY

25000 BESANCON

SIRET : 83267481600034

Sébastien Henry



Certifié conforme à l'original par Sébastien Henry



Siège social : 6, rue Ernest Nicolas - BP 24 102 - 25 114 Baume-les-Dames Cedex - Tél. : +33 (0)3 81 607 607
Cabinet d'Expertise comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche-Comté et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon
SAS au capital de 345 360 € - RCS Besançon 423 781 459 - TVA intracommunautaire FR18 423 781 459

La Comptabilité
EXPERTISE COMPTABLE & CRÉATIVITÉ

Baume-les-Dames

Cofides L'audit
AUDIT LEGAL & STRATÉGIE

Belfort

Prévio Patrimoine
VOTRE REUSSITE, AUJOURD'HUI & DEMAIN

Dijon

Morteau

Besançon

SOMMAIRE

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS	4
Attestation	5
Bilan - Actif	6
Bilan - Passif	7
Compte de résultat synthétique	8
Compte de résultat synthétique	9
ANNEXE COMPTABLE	10
Annexe des comptes annuels	11
DETAIL DES COMPTES	29
Bilan - Actif détaillé	30
Bilan - Passif détaillé	32
Compte de résultat détaillé	34
ETATS DE GESTION	38
Capacité d'autofinancement	39
Soldes Intermédiaires de Gestion	40
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	41
IMPRIMES FISCAUX	44
Réel Normal	45

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée pour l'entité :

SAS PIXEE MEDICAL

Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	8 611 523 €
Chiffre d'affaires	1 431 140 €
Résultat net comptable	-2 132 411 €

Fait à Baume les Dames,
Le 15/05/2024.

Pierre-Luc SOEUR,
Expert-comptable.

Signé via CertEurope par : Pierre-Luc SOEUR - 22-05-2024 à 15:32

BILAN - ACTIF

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	46 079,00	20 081,86	25 997,14	33 877,37
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 693 560,35	1 028 270,52	665 289,83	376 417,88
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	714 329,41	434 547,88	279 781,53	285 060,96
Autres immobilisations corporelles	50 830,22	40 797,96	10 032,26	18 706,11
Immobilisations corporelles en cours	1 229 131,96		1 229 131,96	979 883,43
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 143,60		45 143,60	45 143,60
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 779 089,54	1 523 698,22	2 255 391,32	1 739 104,35
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	639 176,58		639 176,58	461 007,81
Avances et acomptes versés sur commandes	1 764,00		1 764,00	1 764,00
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	242 480,70		242 480,70	524 518,33
Autres créances (3)	522 213,04		522 213,04	388 760,79
Fournisseurs débiteurs				37,34
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 874 921,93		4 874 921,93	1 466 794,81
Charges constatées d'avance (3)	75 574,96		75 574,96	48 091,63
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 356 131,21		6 356 131,21	2 890 974,71
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	10 135 220,75	1 523 698,22	8 611 522,53	4 630 079,06

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	413 120,00	229 680,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 018 692,95	2 429 886,95
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 223 224,23	-1 904 046,01
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 132 411,37	-1 319 178,22
SITUATION NETTE	4 076 177,35	-563 657,28
Subventions d'investissement	1 342 699,00	847 699,00
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 418 876,35	284 041,72
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	45 679,00	
Provisions pour charges	19 663,46	14 506,81
TOTAL PROVISIONS	65 342,46	14 506,81
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		1 499 977,44
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 201 728,17	1 513 867,24
Emprunts et dettes financières diverses (3)	648 095,52	693 574,52
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	751 639,15	299 242,55
Dettes fiscales et sociales	442 446,88	293 392,78
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	51 918,00	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	31 476,00	31 476,00
TOTAL DETTES	3 127 303,72	4 331 530,53
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	8 611 522,53	4 630 079,06
(1) Dont à plus d'un an	1 051 417,52	1 460 324,29
(1) Dont à moins d'un an	2 075 886,20	2 871 206,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs	647 915,52	693 574,52

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS PIXEE MEDICAL
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23			Du 01/01/22 au 31/12/22
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	16 937,50	501 918,12	518 855,62	924 962,42
Production vendue (biens et services)	334 819,99	577 464,00	912 283,99	711 933,98
Montant net du chiffre d'affaires	351 757,49	1 079 382,12	1 431 139,61	1 636 896,40
Production stockée				
Production immobilisée			777 405,00	462 625,00
Subventions d'exploitation			17 076,00	12 500,00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			9 613,97	18 108,92
Autres produits			395,63	552,97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 235 630,21	2 130 683,29
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			412 931,29	388 256,58
Variation de stocks			-178 168,77	186 223,10
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 527,32	2 746,21
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			1 384 356,73	786 367,53
Impôts, taxes et versements assimilés			45 062,99	39 218,37
Salaires et traitements			1 656 566,37	1 448 831,43
Charges sociales			426 411,11	331 309,81
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			585 743,09	458 720,74
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			50 835,65	
Autres charges			5 387,27	2 038,94
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			4 391 653,05	3 643 712,71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-2 156 022,84	-1 513 029,42
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

6 700,00

170 783,00

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

512,00

SIRET : 83267481600034

Mission de présentation des comptes annuels - Voir l'attestation de l'expert comptable

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS PIXEE MEDICAL
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22
Produits financiers		
De participation (3)		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 780,54
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		1 780,54
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	223 836,84	154 703,59
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	223 836,84	154 703,59
RÉSULTAT FINANCIER	-223 836,84	-152 923,05
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-2 379 859,68	-1 665 952,47
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 700,00	170 783,25
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 700,00	170 783,25
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	694,09	
Sur opérations en capital	10 310,60	
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 004,69	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-4 304,69	170 783,25
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	-251 753,00	-175 991,00
TOTAL DES PRODUITS	2 242 330,21	2 303 247,08
TOTAL DES CHARGES	4 374 741,58	3 622 425,30
Bénéfice ou Perte	-2 132 411,37	-1 319 178,22

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
IMMOBILISATIONS CORPORELLES
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
CRÉDIT BAIL
LOCATIONS
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 Variations de la provision spéciale de réévaluation
ÉTAT DES STOCKS
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
EFFETS DE COMMERCE
ENTREPRISES LIÉES
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
LES ENGAGEMENTS
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
LES EFFECTIFS
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
TRANSFERTS DE CHARGES
ANNEXES COVID-19
DETTES LIÉES À LA COVID-19
COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
O		
O		
O		
		NA
O		
		NA
		NA
		NA
		NA
		NA
		NA
O		
O		
		NA
		NA
O		
O		
O		
O		
O		
		NA
O		
O		
		NA
		NA
		NA
		NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 8 611 522,53 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -2 132 411,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/04/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisés à l'actif.

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	2-4 ans
- Matériel de bureau, mobilier	3-5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE

Désignation	VALEUR NETTE
BREVET	46 079,00
LOGICIELS	17 256,00
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	1 676 304,00
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTE	1 739 639,00

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations				
					suite à réévaluation	acquisitions			
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL	1 081 824,30	657 815,05			
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions	Sur sol propre		521 777,80		192 551,61			
		Sur sol d'autrui							
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.								
	Installations techniques, matériel & outillage industriels								
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers					48 415,35	2 414,45	
		Matériel de transport							
Matériel de bureau & mobilier informatique									
	Emballages récupérables & divers								
Immobilisations corporelles en cours			979 883,43		916 054,18				
Avances et acomptes									
TOTAL				1 550 076,58	1 111 020,24				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								
	Autres participations								
	Autres titres immobilisés			15,00					
	Prêts et autres immobilisations financières			45 143,60					
TOTAL				45 158,60					
TOTAL GENERAL				2 677 059,48	1 768 835,29				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine		
				par virt poste	par cessions				
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL						
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			1 739 639,35	1 739 639,35		
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions	Sur sol propre			714 329,41	714 329,41			
		Sur sol d'autrui							
	Inst. gal. agen. amé. cons								
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.								
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers					50 829,80	50 829,80	
		Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier									
	Emb. récupérables & divers								
Immobilisations corporelles en cours		656 495,05	10 310,60	1 229 131,96	1 229 131,96				
Avances et acomptes									
TOTAL			656 495,05	10 310,60	1 994 291,17	1 994 291,17			
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence								
	Autres participations								
	Autres titres immobilisés				15,00	15,00			
	Prêts & autres immob. financières				45 143,60	45 143,60			
TOTAL					45 158,60	45 158,60			
TOTAL GENERAL			656 495,05	10 310,60	3 779 089,12	3 779 089,12			

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	671 529,05	376 823,33		1 048 352,38
TOTAL	671 529,05	376 823,33		1 048 352,38
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales agen. aménag.			
Inst. techniques matériel et outil. industriels	236 716,84	197 831,04		434 547,88
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.			
	Matériel de transport			
	Mat. bureau et informatiq., mob.	29 709,24	11 088,72	40 797,96
	Emballages récupérables divers			
TOTAL	266 426,08	208 919,76		475 345,84
TOTAL GENERAL	937 955,13	585 743,09		1 523 698,22

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges		45 679,00			45 679,00
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	14 506,81	5 156,65			19 663,46
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	14 506,81	50 835,65			65 342,46
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		50 835,65			
financières					
exceptionnelles					

ÉTAT DES STOCKS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	461 007,81	639 176,58	461 007,81	639 176,58
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	461 007,81	639 176,58	461 007,81	639 176,58

ACTIF CIRCULANT

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	45 143,60		45 143,60
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	242 480,70	242 480,70	
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 883,09	1 883,09	
	Impôts sur les bénéfices	251 753,00	251 753,00	
	Etat & autres coll. publiques	109 331,35	109 331,35	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	159 245,60	159 245,60	
	Charges constatées d'avance	75 574,96	75 574,96	
TOTAUX		885 412,30	840 268,70	45 143,60
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	75 574,96
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	75 574,96

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	12 128,69
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	12 128,69

CAPITAUX PROPRES

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	22 968,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice	18 344,00	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	41 312,00	10,00

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	229 680,00	183 440,00		413 120,00
Primes liées au capital social	2 429 886,95	6 588 806,00		9 018 692,95
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	-1 904 046,01		1 319 178,22	-3 223 224,23
Résultat de l'exercice	-1 319 178,22	1 319 178,22	2 384 164,37	-2 384 164,37
Subventions d'investissement	847 699,00	495 000,00		1 342 699,00
Provisions réglementées				
TOTAL	284 041,72	8 586 424,22	3 703 342,59	5 167 123,35

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	1 201 728,17	316 804,17	884 924,00	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	647 915,52	481 422,00	166 493,52	
Fournisseurs & comptes rattachés	751 639,15	751 639,15		
Personnel & comptes rattachés	200 269,24	200 269,24		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	234 918,85	234 918,85		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	459,46	459,46		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	6 799,33	6 799,33		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	180,00	180,00		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	51 918,00	51 918,00		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	31 476,00	31 476,00		
TOTAUX	3 127 303,72	2 075 886,20	1 051 417,52	

renvois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
		Emprunts remboursés en cours d'exer.	2 114 332,15
	(2)	Montant divers emprunts, dett/associés	

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	31 476,00
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	31 476,00

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	1 897,40
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	19 654,80
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	110 338,57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	131 890,77

ENGAGEMENTS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 19 663,46 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation 3,20 %
- Table de mortalité INSEE 2022
- Départ volontaire à 64 ans
- Non cadre : turn over faible
- Cadre : turn over moyen
- Décroissance moyenne

ENGAGEMENTS REÇUS

- Engagements reçus :
- Garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Amorçage Investissement : 60 000 €
 - Garantie du Fonds Européen d'Investissement : 100 000 €

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Amorçage Investissement						
Garantie du Fonds Européen d'Investissement						
TOTAL						

LES EFFECTIFS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	40,00	26,00
Ingénieurs et cadres	35,00	24,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	5,00	2,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

CC2244 - SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- PENALITES : 182 €
- REGULARISATION COTISATIONS : 512 €
- VNC PROJET ABANDONNE : 10 311 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

- REGULARISATION COTISATIONS : 6 700 €

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	25 997	33 877	-7 880	-23
20500000 concess.brevets licences	46 079	44 759	1 320	3
28050000 amort.conc.brevets licences	-20 082	-10 882	-9 200	-85
Autres immobilisations incorporelles	665 290	376 418	288 872	77
20800000 autres immos.incorporelles	1 676 304	1 019 809	656 495	64
20810000 logiciel	17 256	17 256		
28080000 amort.autres immo.incorporelle	-1 011 014	-645 690	-365 324	-57
28081000 amort logiciels	-17 256	-14 958	-2 299	-15
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	279 782	285 061	-5 279	-2
21500000 materiel et outillag	714 329	521 778	192 552	37
28150000 amort.materiel&outillage	-434 548	-236 717	-197 831	-84
Autres immobilisations corporelles	10 032	18 706	-8 674	-46
21830000 mat.bureau &informatique	50 830	48 415	2 415	5
28183000 amort.mat.bureau &informatique	-40 798	-29 709	-11 089	-37
Immobilisations corporelles en cours	1 229 132	979 883	249 249	25
23100500 en-cours segm epaule 1.0 lot 4	87 620	87 620		
23100800 immo encours shoulder+1.0 lot1	482 567	419 421	63 146	15
23100810 prod en cours shoulder+ 1.1	40 281		40 281	
23100900 immo encours shouldertool lot3	224 108	212 005	12 103	6
23100910 prod en cours shouldertools v2	13 107		13 107	
23101100 immob en cours knee+ 1.4		155 087	-155 087	-100
23101110 immob en cours knee+ 1.5		95 440	-95 440	-100
23101130 immob en cours knee+ 1.7	108 741		108 741	
23101140 immo en cours kneetools ng v6	27 464		27 464	
23101300 immo en cours holokneetools v1	35 963		35 963	
23101310 immob en cours holoknee logici	118 964		118 964	
23102000 prod immobilisee dashboard	90 317		90 317	
23109100 immo en cours instru hanche		2 173	-2 173	-100
23109200 immob en cours hipplus hanche		8 138	-8 138	-100
Immobilisations financières (2)				
Autres titres immobilisés	15	15		
27111000 credit mutuel parts sociales a	15	15		
Autres immobilisations financières	45 144	45 144		
27500000 caution bge	994	994		
27510000 caution bpi	39 950	39 950		
27520000 depot de garantie	4 200	4 200		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 255 391	1 739 104	516 287	30
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	639 177	461 008	178 169	39
37000000 stock de marchandises	639 177	461 008	178 169	39
Avances et acomptes versés sur commandes	1 764	1 764		
40910000 frs avances acptes / cdes	1 764	1 764		
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	242 481	524 518	-282 038	-54
Autres (3)	522 213	388 761	133 452	34
43870000 org.soc. produits a recevoi	1 883	-350	2 233	638
44400000 etat impots s/benefices	251 753	175 991	75 762	43
44566000 tva/achats et frais	103 463	8 329	95 134	1 142
44566600 tva deductible abs intra	4		4	
44583000 remboursement tva demande	2 589	34 024	-31 435	-92
44586000 etat tva s/fact.non parvenues	3 276	1 226	2 050	167

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SAS PIXEE MEDICAL
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
46700000 deb et cred divers - bpi i-nov	149 000	169 541	-20 541	-12
46870000 deb et cred divers produits	10 246		10 246	
Fournisseurs débiteurs		37	-37	-100
Disponibilités	4 874 922	1 466 795	3 408 127	232
51200000 banques		30 000	-30 000	-100
51201000 banque bnp paribas	4 431 215	990 478	3 440 737	347
51210000 credit mutuel	443 707	446 317	-2 609	-1
Charges constatées d'avance (3)	75 575	48 092	27 483	57
48600000 charges constatees d'avance	75 575	48 092	27 483	57
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 356 131	2 890 975	3 465 157	120
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	8 611 523	4 630 079	3 981 443	86

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SAS PIXEE MEDICAL
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	413 120	229 680	183 440	80
10100000 capital	413 120	229 680	183 440	80
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 018 693	2 429 887	6 588 806	271
10400000 primes d'emission	9 018 693	2 429 887	6 588 806	271
Réserves				
Report à nouveau	-3 223 224	-1 904 046	-1 319 178	-69
11900000 report a nouveau solde debiteu	-3 223 224	-1 904 046	-1 319 178	-69
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-2 132 411	-1 319 178	-813 233	-62
SITUATION NETTE	4 076 178	-563 657	4 639 835	823
Subventions d'investissement	1 342 699	847 699	495 000	58
13110000 subventions bpi i-nov	847 699	847 699		
13120000 subvention bpi	495 000		495 000	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 418 876	284 042	5 134 835	
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	45 679		45 679	
15100000 provisions pour risques	45 679		45 679	
Provisions pour charges	19 663	14 507	5 157	36
15300000 prov pensions & obligat simil	19 663	14 507	5 157	36
TOTAL PROVISIONS	65 343	14 507	50 836	350
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles		1 499 977	-1 499 977	-100
16100000 emp obligataires convertibles		1 499 977	-1 499 977	-100
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	1 201 728	1 513 867	-312 139	-21
16401000 emprunt pge	129 806	179 427	-49 621	-28
16406000 emprunt bpi france	539 100	599 000	-59 900	-10
16408000 emprunt bpi pret rebond 150ke	113 283	142 698	-29 415	-21
16425200 pge bnp n°6056965252 300 000 e	287 642	306 343	-18 701	-6
16450200 bpi france 200 000 e	130 000	170 000	-40 000	-24
16884000 sur emp aupres ets de credit	212	114 640	-114 428	-100
51860000 banques interets courus a p	1 686	1 760	-74	-4
Emprunts et dettes financières diverses (3)	648 096	693 575	-45 479	-7
16750000 avance remboursable bpi	148 500	202 500	-54 000	-27
16751000 avance remboursable bpi	111 994	151 994	-40 000	-26
16760000 avance remb pjt i-nov	387 422	339 081	48 341	14
45530000 propoliz sc	180	180		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	751 639	299 243	452 397	151
Dettes fiscales et sociales	442 447	293 393	149 054	51
42100000 pers remunerations dues	113 375	92 210	21 166	23
42860000 pers autres charges a payer	86 894	71 559	15 335	21
43100000 securite sociale	103 000	39 898	63 102	158
43720000 prevoyance axa	29 285	15 751	13 534	86
43730000 retraite ag2r	78 957	45 186	33 771	75
43780000 autres organismes sociaux	329	168	161	96
43860000 org.soc. autres charges a p	21 150	16 822	4 328	26
43861000 frais a payer formation	723	344	379	110
43862000 frais a payer taxe apprentiss.	1 476	1 236	239	19
44210000 prelevement a la source	6 703	5 042	1 662	33
44520000 tva intracommunautaire	4		4	

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
44582000 tva a payer a regulariser	456	4 827	-4 371	-91
44860000 etat charges a payer	96	350	-254	-73
Autres dettes				
Clients créditeurs	51 918		51 918,00	
Produits constatés d'avance	31 476	31 476		
48700000 produits constates d'avance	31 476	31 476		
TOTAL DETTES	3 127 304	4 331 531	-1 204 227	-28
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	8 611 523	4 630 079	3 981 443	86
(1) Dont à plus d'un an	1 051 418	1 460 324		
(1) Dont à moins d'un an	2 075 886	2 871 206		
(3) Dont emprunts participatifs	647 916	693 575		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS PIXEE MEDICAL
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	518 856	36	924 962	57	-406 106	-44
70700000 ventes de produits france	16 938	1	74 888	5	-57 950	-77
70713000 ventes de produits export	398 073	28	346 732	21	51 341	15
70713100 ventes de produits intramm 20%			12 070	1	-12 070	-100
70720000 ventes de produits intracomm	103 845	7	491 272	30	-387 427	-79
dont à l'exportation :	501 918					
Production vendue (biens et services)	912 284	64	711 934	43	200 351	28
70400000 prestations france	104 100	7	103 743	6	358	
70600000 services france	153 000	11	146 110	9	6 891	5
70610000 services intracomm	313 200	22	272 425	17	40 775	15
70620000 services export	259 672	18	180 000	11	79 672	44
70650000 services intracomm 20%			3 000		-3 000	-100
70812000 refact divers	77 592	5	1 162		76 430	
70850000 ports france	128		191		-63	-33
70851000 ports intracomm	2 198		1 537		661	43
70852000 ports export	2 395		3 690		-1 295	-35
70852100 ports intracomm 20%			76		-75	-100
dont à l'exportation :	577 464					
Montant net du chiffre d'affaires	1 431 140	100	1 636 896	100	-205 757	-13
Production immobilisée	777 405	54	462 625	28	314 780	68
72100000 production immobilisee incorpo	777 405	54	462 625	28	314 780	68
Subventions d'exploitation	17 076	1	12 500	1	4 576	37
74000000 subventions d'exploitation	17 076	1	12 500	1	4 576	37
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	9 614	1	18 109	1	-8 494	-47
78150000 reprises sur provisions d'expl			7 368		-7 368	-100
79100000 transf.charges d'exploitation	9 614	1	10 741	1	-1 126	-10
Autres produits	396		553		-157	-28
75600000 gains de change creances comm	149		534		-385	-72
75800000 produits div.gestion couran	246		19		228	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 235 630	156	2 130 683	130	104 947	5
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	412 931	29	388 257	24	24 675	6
60710000 achats marchandises	412 905	29	300 122	18	112 784	38
60712000 achat marchandises intracomm	26		88 135	5	-88 109	-100
Variation de stocks	-178 169	-12	186 223	11	-364 392	-196
60370000 variat.stock marchandises	-178 169	-12	186 223	11	-364 392	-196
Achats de mat. premières et autres appro.	2 527		2 746		-219	-8
60121000 achats de prototypes ue			50		-50	-100
60200000 achats stocks autres approvis	2 527		2 696		-169	-6
Autres achats et charges externes	1 384 357	97	786 368	48	597 989	76
60400000 achats etudes prestations s	31 472	2	66 274	4	-34 802	-53
60410000 sous traitance maint. log	31 264	2			31 264	
60611000 electricite	5 663		3 145		2 518	80
60614000 carburant lubrifiant	2 382		1 828		554	30
60630000 achats fourn.entret.petit e	20 176	1	26 578	2	-6 401	-24
60631000 achats petits materiels ue	1 660		1 470		190	13
60632000 petit equipement marketing	3 496		6 412		-2 915	-45
60633000 petit equipement r&d	5 625		7 801		-2 176	-28
60641000 fournitures admin et informati	4 798		3 578		1 219	34
60641100 achats fournitures bureau ue	45		599		-554	-93
61100000 sous-traitance generale	28 299	2	4 718		23 581	500

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS PIXEE MEDICAL
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
61310000 locations immobilières diverse	13 634	1	650		12 984	
61322000 locations besancon	55 089	4	43 782	3	11 307	26
61324000 location vehicule	7 390	1			7 390	
61350000 locations materiel			7 083		-7 083	-100
61351000 location serveur	24 939	2	13 822	1	11 117	80
61400000 charges locatives	8 182	1	2 913		5 269	181
61520000 entretien sur bien immobili	9 159	1	9 440	1	-281	-3
61555000 entretien de materiel	55		954		-900	-94
61555100 entretien materiel ue			180		-180	-100
61560000 maintenance informatique	22 355	2	17 036	1	5 318	31
61569000 maintenance info intracom	18 224	1	14 026	1	4 197	30
61610000 assurance	29 209	2	24 829	2	4 379	18
61690000 assurance decés	6 112		5 858		254	4
61810000 documentation generale	1 141		1 441		-300	-21
62150000 personnel extérieur, v.i.e	45 142	3	2 051		43 092	
62260000 honoraires comptables	20 930	1	24 581	2	-3 651	-15
62260400 honoraires cac	15 688	1	4 010		11 678	291
62260500 honoraires avocats	13 506	1			13 506	
62260600 honoraires autres	553 451	39	132 251	8	421 199	318
62261000 honoraires medivea	140 100	10	136 400	8	3 700	3
62270000 frais actes & contentieux	352		131		221	169
62300000 publicite publications rel pub	287		29		258	880
62310000 annonces et insertions	4 827		6 155		-1 328	-22
62330000 foires et exposition	43 665	3	49 331	3	-5 666	-11
62331000 foires et expositions ue	1 590				1 590	
62340000 cadeaux a la clientele			29		-29	-100
62380000 divers pourboires dons courant	150		610		-460	-75
62410000 transports s/achats	3 435		3 289		146	4
62419000 transport / achats intracom	65				65	
62420000 transports s/ventes	17 875	1	12 224	1	5 651	46
62510000 voyages et déplacements	135 845	9	123 796	8	12 049	10
62511000 voyages et déplacements ue	1 800				1 800	
62570000 receptions	2 163		3 871		-1 707	-44
62600000 frais postaux & telecommunicat	6 125		4 064		2 061	51
62720000 commission et frais sur emi			7 319		-7 319	-100
62780000 autr.frais /prestations de	3 848		2 855		993	35
62810000 concours divers cotisations	14 474	1	8 954	1	5 520	62
62840000 frais recrutement de personnel	28 670	2			28 670	
Impôts, taxes et versements assimilés	45 063	3	39 218	2	5 845	15
63330000 form prof continue organisme	9 977	1	8 658	1	1 319	15
63350000 taxe apprentissage organisme	11 148	1	9 341	1	1 807	19
63511000 cfe cvae	2 307		1 047		1 260	120
63580000 droits de douanes	1 065		395		671	170
63780000 autres taxes	20 566	1	19 777	1	788	4
Salaires et traitements	1 656 566	116	1 448 831	89	207 735	14
64110000 salaires	1 629 340	114	1 387 535	85	241 804	17
64120000 congés payés	15 335	1	26 508	2	-11 174	-42
64140000 indemnités diverses	11 892	1	34 788	2	-22 896	-66
Charges sociales	426 411	30	331 310	20	95 101	29
64510000 securite sociale	229 564	16	173 376	11	56 189	32
64511000 charges sur congés payés	4 328		7 558		-3 231	-43
64520000 mutuelle	46 900	3	37 843	2	9 057	24
64530000 retraite complementaire	107 810	8	93 582	6	14 228	15
64710000 tickets restaurant	25 603	2	6 087		19 516	321
64750000 medecine du travail	4 128		4 220		-92	-2
64800000 autres frais de personnel	8 078	1	8 644	1	-566	-7
Dot. aux amortissements et dépréc.						

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS PIXEE MEDICAL
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Sur immobilisations : dot. aux amorts	585 743	41	458 721	28	127 022	28
68111000 dot.amort.immo.incorporelle	376 823	26	308 683	19	68 140	22
68112000 dot.amort.immo.corporelles	208 920	15	150 038	9	58 882	39
Dotations aux provisions	50 836	4			50 836	
68150000 dot provisions d'exploitation	50 836	4			50 836	
Autres charges	5 387		2 039		3 348	164
65110000 redev pour conces brev lic log	2 194		1 406		788	56
65600000 perte de change creances comm	3 099		621		2 478	399
65800000 charges div.gestion courante	95		12		82	664
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 391 653	307	3 643 713	223	747 940	21
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 156 023	-151	-1 513 029	-92	-642 993	-42
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés			1 781		-1 781	-100
76500000 escomptes obtenus			1 781		-1 781	-100
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 781		-1 781	-100
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	223 837	16	154 704	11	69 133	45
66116000 int emprunts & dettes assimil	44 463	3	34 194	2	10 269	30
66116100 interets emprunt obligataire	172 108	12	114 409	8	57 699	50
66161000 interets bancaires/decouverts	7 266	1	6 101		1 165	19
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	223 837	16	154 704	11	69 133	45
RÉSULTAT FINANCIER	-223 837	-16	-152 923	-9	-70 914	-46
RÉSULTAT COURANT	-2 379 860	-166	-1 665 952	-102	-713 907	-43
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	6 700		170 783	10	-164 083	-96
77200000 produits except exo anterieurs	6 700		170 783	10	-164 083	-96
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 700		170 783	10	-164 083	-96
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	694				694	
67120000 penalites amendes fiscales	182				182	
67200000 ch except sur exo anterieurs	512				512	
Sur opérations en capital	10 311	1			10 311	
67510000 vnc immob incorporelles cedees	10 311	1			10 311	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 005	1			11 005	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-4 305		170 783	10	-175 088	-103
Impôt sur les bénéfices	-251 753	-18	-175 991	-11	-75 762	-43
69910000 credit impot recherche	-188 308	-13	-136 343	-8	-51 965	-38
69911000 credit impot innovation	-63 445	-4	-39 648	-2	-23 797	-60

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
TOTAL DES PRODUITS	2 242 330	157	2 303 247	141	-60 917	-3
TOTAL DES CHARGES	4 374 742	306	3 622 425	221	752 316	21
Bénéfice ou Perte	-2 132 411	-149	-1 319 178	-81	-813 233	-62

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

6 700

170 783

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

512

ETATS DE GESTION

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/23	Valeur au 31/12/22
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 524 066	-1 070 932
+ Transferts de charges d'exploitation	9 614	10 741
+ Autres produits d'exploitation	396	553
- Autres charges d'exploitation	5 387	2 039
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers		1 781
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	223 837	154 704
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels	6 700	170 783
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	11 005	
+ Valeur comptable des immobilisations cédées	10 311	
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices	-251 753	-175 991
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-1 485 522	-867 826
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	636 579	458 721
+ Reprises sur amortissements et provisions		7 368
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés	-10 311	
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	-2 132 411	-1 319 178

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 431 140	100	1 636 896	100	-205 757	-13
Ventes de marchandises	518 856	100	924 962	100	-406 107	-44
- Coût d'achat des march. vendues	234 763	45	574 480	62	-339 717	-59
MARGE COMMERCIALE	284 093	55	350 483	38	-66 390	-19
Production vendue (biens et services) *	912 284	54	711 934	61	200 350	28
+ / - Production stockée *						
+ Production immobilisée *	777 405	46	462 625	39	314 780	68
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	1 689 689	100	1 174 559	100	515 130	44
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	2 208 545	100	2 099 521	100	109 023	5
- Matières premières *	2 527		2 746		-219	-8
- Sous-traitance (directe) *	62 736	4	66 274	6	-3 538	-5
MARGE DE PRODUCTION *	1 624 426	96	1 105 539	94	518 887	47
MARGE BRUTE TOTALE	1 908 519	133	1 456 021	89	452 498	31
- Autres achats	43 845	3	51 410	3	-7 566	-15
- Charges externes	1 277 776	89	668 683	41	609 093	91
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	586 898	41	735 928	45	-149 030	-20
Subventions d'exploitation	17 076	1	12 500	1	4 576	37
- Impôts, taxes et versements assimilés	45 063	3	39 218	2	5 845	15
- Salaires et traitements	1 656 566	116	1 448 831	89	207 735	14
- Charges sociales	426 411	30	331 310	20	95 101	29
Total	-2 110 964	-148	-1 806 860	-110	-304 105	-17
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 524 066	-106	-1 070 932	-65	-453 135	-42
Reprises sur dép., prov., amorts			7 368		-7 368	-100
+ Transferts de charges d'exploitation	9 614	1	10 741	1	-1 127	-10
+ Autres produits d'exploitation	396		553		-157	-28
- Dotations amort. et dépréciations	636 579	44	458 721	28	177 858	39
- Autres charges d'exploitation	5 387		2 039		3 348	164
Total	-631 956	-44	-442 098	-27	-189 859	-43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 156 023	-151	-1 513 029	-92	-642 993	-42
Opérations en commun						
+ Produits financiers			1 781		-1 781	-100
- Charges financières	223 837	16	154 704	9	69 133	45
Total	-223 837	-16	-152 923	-9	-70 914	-46
RÉSULTAT COURANT	-2 379 860	-166	-1 665 952	-102	-713 907	-43
+ Produits exceptionnels (1)	6 700		170 783	10	-164 083	-96
- Charges exceptionnelles (2)	11 005	1			11 005	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-251 753	-18	-175 991	-11	-75 762	-43
Total	247 448	17	346 774	21	-99 326	-29
RÉSULTAT EXERCICE	-2 132 411	-149	-1 319 178	-81	-813 233	-62

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

10 311

10 311

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 431 140	100	1 636 896	100	-205 757	-12,57
Ventes de marchandises	518 856	100	924 962	100	-406 107	-44
<i>Ventes de produits france</i>	16 938	3	74 888	8	-57 951	-77
<i>Ventes de produits export</i>	398 073	77	346 732	37	51 341	15
<i>Ventes de produits intramm 20%</i>			12 070	1	-12 070	-100
<i>Ventes de produits intracomm</i>	103 845	20	491 272	53	-387 427	-79
- Coût d'achat des marchandises vendues	234 763	45	574 480	62	-339 717	-59
<i>Variat.stock marchandises</i>	-178 169	-34	186 223	20	-364 392	-196
<i>Achats marchandises</i>	412 905	80	300 122	32	112 784	38
<i>Achat marchandises intracomm</i>	26		88 135	10	-88 109	-100
MARGE COMMERCIALE	284 093	55	350 483	38	-66 390	-19
Production vendue (biens et services) *	912 284	54	711 934	61	200 350	28
<i>Prestations france</i>	104 100	6	103 743	9	357	
<i>Services france</i>	153 000	9	146 110	12	6 890	5
<i>Services intracomm</i>	313 200	19	272 425	23	40 775	15
<i>Services export</i>	259 672	15	180 000	15	79 672	44
<i>Services intracomm 20%</i>			3 000		-3 000	-100
<i>Refact divers</i>	77 592	5	1 162		76 430	
<i>Ports france</i>	128		191		-63	-33
<i>Ports intracomm</i>	2 198		1 537		661	43
<i>Ports export</i>	2 395		3 690		-1 295	-35
<i>Ports intracomm 20%</i>			76		-76	-100
+ Production immobilisée *	777 405	46	462 625	39	314 780	68
<i>Production immobilisee incorpo</i>	777 405	46	462 625	39	314 780	68
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	1 689 689	100	1 174 559	100	515 130	44
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	2 208 545	100	2 099 521	100	109 023	5
- Matières premières *	2 527		2 746		-219	-8
<i>Achats de prototypes ue</i>			50		-50	-100
<i>Achats stocks autres approvis</i>	2 527		2 696		-169	-6
- Sous-traitance (directe) *	62 736	4	66 274	6	-3 538	-5
<i>Achats etudes prestations s</i>	31 472	2	66 274	6	-34 802	-53
<i>Sous traitance maint. log</i>	31 264	2			31 264	
MARGE DE PRODUCTION *	1 624 426	96	1 105 539	94	518 887	47
MARGE BRUTE TOTALE	1 908 519	133	1 456 021	89	452 498	31
- Autres achats	43 845	3	51 410	3	-7 566	-15
<i>Electricite</i>	5 663		3 145		2 518	80
<i>Carburant lubrifiant</i>	2 382		1 828		554	30
<i>Achats fourn.entret.petit e</i>	20 176	1	26 578	2	-6 401	-24
<i>Achats petits materiels ue</i>	1 660		1 470		190	13
<i>Petit equipement marketing</i>	3 496		6 412		-2 915	-45
<i>Petit equipement r&d</i>	5 625		7 801		-2 176	-28
<i>Fournitures admin et informati</i>	4 798		3 578		1 219	34
<i>Achats fournitures bureau ue</i>	45		599		-554	-93
- Charges externes	1 277 776	89	668 683	41	609 093	91
<i>Sous-traitance generale</i>	28 299	2	4 718		23 581	500
<i>Locations immobiliers diverse</i>	13 634	1	650		12 984	
<i>Locations besancon</i>	55 089	4	43 782	3	11 307	26
<i>Location vehicule</i>	7 390	1			7 390	
<i>Locations materiel</i>			7 083		-7 083	-100
<i>Location serveur</i>	24 939	2	13 822	1	11 117	80

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
Charges locatives	8 182	1	2 913		5 269	181
Entretien sur bien immobili	9 159	1	9 440	1	-281	-3
Entretien de materiel	55		954		-900	-94
Entretien materiel ue			180		-180	-100
Maintenance informatique	22 355	2	17 036	1	5 318	31
Maintenance info intracom	18 224	1	14 026	1	4 197	30
Assurance	29 209	2	24 829	2	4 379	18
Assurance deces	6 112		5 858		254	4
Documentation generale	1 141		1 441		-300	-21
Personnel exterieur, v.i.e	45 142	3	2 051		43 092	
Honoraires comptables	20 930	1	24 581	2	-3 651	-15
Honoraires cac	15 688	1	4 010		11 678	291
Honoraires avocats	13 506	1			13 506	
Honoraires autres	553 451	39	132 251	8	421 199	318
Honoraires medivea	140 100	10	136 400	8	3 700	3
Frais actes & contentieux	352		131		221	169
Publicite publications rel pub	287		29		258	880
Annonces et insertions	4 827		6 155		-1 328	-22
Foires et exposition	43 665	3	49 331	3	-5 666	-11
Foires et expositions ue	1 590				1 590	
Cadeaux a la clientele			29		-29	-100
Divers pourboires dons courant	150		610		-460	-75
Transports s/achats	3 435		3 289		146	4
Transport / achats intracom	65				65	
Transports s/ventes	17 875	1	12 224	1	5 651	46
Voyages et déplacements	135 845	9	123 796	8	12 049	10
Voyages et déplacements ue	1 800				1 800	
Receptions	2 163		3 871		-1 707	-44
Frais postaux & telecommunicat	6 125		4 064		2 061	51
Commission et frais sur emi			7 319		-7 319	-100
Autr.frais /prestations de	3 848		2 855		993	35
Concours divers cotisations	14 474	1	8 954	1	5 520	62
Frais recrutement de personnel	28 670	2			28 670	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	586 898	41	735 928	45	-149 030	-20
Subventions d'exploitation	17 076	1	12 500	1	4 576	37
Subventions d'exploitation	17 076	1	12 500	1	4 576	37
- Impôts, taxes et versements assimilés	45 063	3	39 218	2	5 845	15
Form prof continue organisme	9 977	1	8 658	1	1 319	15
Taxe apprentissage organisme	11 148	1	9 341	1	1 807	19
Cfe cvae	2 307		1 047		1 260	120
Droits de douanes	1 065		395		671	170
Autres taxes	20 566	1	19 777	1	788	4
- Salaires et traitements	1 656 566	116	1 448 831	89	207 735	14
Salaires	1 629 340	114	1 387 535	85	241 804	17
Conges payes	15 335	1	26 508	2	-11 174	-42
Indemnites diverses	11 892	1	34 788	2	-22 896	-66
- Charges sociales	426 411	30	331 310	20	95 101	29
Securite sociale	229 564	16	173 376	11	56 189	32
Charges sur conges payes	4 328		7 558		-3 231	-43
Mutuelle	46 900	3	37 843	2	9 057	24
Retraite complementaire	107 810	8	93 582	6	14 228	15
Tickets restaurant	25 603	2	6 087		19 516	321
Medecine du travail	4 128		4 220		-92	-2
Autres frais de personnel	8 078	1	8 644	1	-566	-7
Total	-2 110 964	-148	-1 806 860	-110	-304 105	17
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-1 524 066	-106	-1 070 932	-65	-453 135	42

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS PIXEE MEDICAL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts			7 368		-7 368	-100
<i>Reprises sur provisions d'expl</i>			7 368		-7 368	-100
+ Transferts de charges d'exploitation	9 614	1	10 741	1	-1 127	-10
<i>Transf.charges d'exploitation</i>	9 614	1	10 741	1	-1 127	-10
+ Autres produits d'exploitation	396		553		-157	-28
<i>Gains de change creances comm</i>	149		534		-385	-72
<i>Produits div.gestion couran</i>	246		19		228	
- Dotations amortissements et dépréciations	636 579	44	458 721	28	177 858	39
<i>Dot.amort.immo.incorporelle</i>	376 823	26	308 683	19	68 140	22
<i>Dot.amort.immo.corporelles</i>	208 920	15	150 038	9	58 882	39
<i>Dot provisions d'exploitation</i>	50 836	4			50 836	
- Autres charges d'exploitation	5 387		2 039		3 348	164
<i>Redev pour conces brev lic log</i>	2 194		1 406		788	56
<i>Perte de change creances comm</i>	3 099		621		2 478	399
<i>Charges div.gestion courante</i>	95		12		82	664
Total	-631 956	-44	-442 098	-27	-189 859	43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 156 023	-151	-1 513 029	-92	-642 993	42
+ Produits financiers			1 781		-1 781	-100
<i>Escomptes obtenus</i>			1 781		-1 781	-100
- Charges financières	223 837	16	154 704	9	69 133	45
<i>Int emprunts & dettes assimil</i>	44 463	3	34 194	2	10 269	30
<i>Interets emprunt obligataire</i>	172 108	12	114 409	7	57 699	50
<i>Interets bancaires/decouverts</i>	7 266	1	6 101		1 165	19
Total	-223 837	-16	-152 923	-9	-70 914	46
RÉSULTAT COURANT	-2 379 860	-166	-1 665 952	-102	-713 907	43
+ Produits exceptionnels (1)	6 700		170 783	10	-164 083	-96
<i>Produits except exo anterieurs</i>	6 700		170 783	10	-164 083	-96
- Charges exceptionnelles (2)	11 005	1			11 005	
<i>Penalites amendes fiscales</i>	182				182	
<i>Ch except sur exo anterieurs</i>	512				512	
<i>Vnc immob incorporelles cedees</i>	10 311	1			10 311	
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-251 753	-18	-175 991	-11	-75 762	43
<i>Credit impot recherche</i>	-188 308	-13	-136 343	-8	-51 965	38
<i>Credit impot innovation</i>	-63 445	-4	-39 648	-2	-23 797	60
Total	247 448	17	346 774	21	-99 326	-29
RÉSULTAT EXERCICE	-2 132 411	-149	-1 319 178	-81	-813 233	62

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

10 311

10 311

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

IMPRIMES FISCAUX

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)					
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société :						Adresse du siège social :					
SAS PIXEE MEDICAL 18 RUE ALAIN SAVARY 25000 BESANCON						18 RUE ALAIN SAVARY 25000 BESANCON Mél : sebastien.henry@pixee-medical.com					
SIRET 8 3 2 6 7 4 8 1 6 0 0 0 3 4											
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
						SIRET					
B ACTIVITE											
Activités exercées Fabrication de matériels médico chirurgi						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1 Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		2 378 816	
Bénéfice imposable à 15 %						Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %							
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		☒		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>		☐	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>		☐	
				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>		☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>		☐		Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>		☐		Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)											
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom / Adresse 0					
						N°					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom / Adresse					
						N°					
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays						Nom / Adresse					
						État de résidence					
						N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						OUI		X		NON	
Si oui, indication du logiciel utilisé						ISACOMPTA CONNECT					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.										
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					Nom et adresse du conseil :					
LA COMPTABILITE 6 RUE ERNEST NICOLAS 25110 BAUME-LES-DAMES										
<i>Tél :</i>					<i>Tél :</i>					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					Date : 15/05/24 Lieu : BESANCON					
					Qualité et nom du signataire : PRESIDENTE MEDIVEA					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné										Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)						prestataire :				

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions	(1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					(2) c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(4) i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis					(5) Total (a à h)

[illegible]

K	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION				
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Désignation de l'entreprise : <u>SAS PIXEE MEDICAL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>18 RUE ALAIN SAVARY 25000 BESANCON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>83267481600034</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC			
		CX	CQ			
		AF	AG	20 082	25 997	
		AH	AI			
		AJ	AK	1 028 271	665 290	
		AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO			
		AP	AQ			
		AR	AS	434 548	279 782	
		AT	AU	40 798	10 032	
		AV	AW		1 229 132	
		AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT		
			CU	CV		
			BB	BC		
			BD	BE	15	15
	AC IIF CIRCULANT	BF	BG			
		BH	BI	45 144	45 144	
		BJ	BK	1 523 698	2 255 391	
		BL	BM			
BN		BO				
BP		BQ				
BR		BS				
BT		BU	639 177	639 177		
BV		BW	1 764	1 764		
BX		BY	242 481	242 481		
Comptes de régularisation	BZ	CA	522 213	522 213		
	CB	CC				
	CD	CE				
	CF	CG	4 874 922	4 874 922		
	CH	CI	75 575	75 575		
	CJ	CK	6 356 131	6 356 131		
	CW					
	CM					
	CN					
	CO	1A	1 523 698	8 611 523		
TOTAL GENERAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :		

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SAS PIXEE MEDICAL										Néant ☐ *												
												Exercice N																				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)												DA	413 120																		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...												DB	9 018 693																		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)												DC																			
	Réserve légale (3)												DD																			
	Réserves statutaires ou contractuelles												DE																			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)												DF																			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)												DG																			
	Report à nouveau												DH	-3 223 224																		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)												DI	-2 132 411																		
	Subventions d'investissement												DJ	1 342 699																		
	Provisions réglementées *												DK																			
	TOTAL (I)												DL	5 418 876																		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs												DM																		
Avances conditionnées												DN																				
TOTAL (II)												DO																				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques												DP	45 679																		
	Provisions pour charges												DQ	19 663																		
	TOTAL (III)												DR	65 342																		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles												DS																			
	Autres emprunts obligataires												DT																			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)												DU	1 201 728																		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 647 916)												DV	648 096																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												DW																			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés												DX	751 639																		
	Dettes fiscales et sociales												DY	442 447																		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés												DZ																			
Compte régul.	Autres dettes												EA	51 918																		
	Produits constatés d'avance (4)												EB	31 476																		
TOTAL (IV)												EC	3 127 304																			
Ecarts de conversion passif *												TOTAL (V)										ED										
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)												EE	8 611 523																			
RENVUOI	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital												1B																		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)										1C																			
			Ecart de réévaluation libre										1D																			
			Réserve de réévaluation (1976)										1E																			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *												EF																		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an												EG	2 075 886																	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP												EH																			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS PIXEE MEDICAL

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	16 938	FB	501 918	FC	518 856	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	334 820	FH	577 464	FI	912 284	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	351 757	FK	1 079 382	FL	1 431 140	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN	777 405	
	Subventions d'exploitation						FO	17 076	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	9 614	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	396	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 235 630	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	412 931	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	-178 169	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	2 527	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 384 357	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	45 063	
	Salaires et traitements *						FY	1 656 566	
	Charges sociales (10)						FZ	426 411	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS	GA	585 743	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	50 836
	Autres charges (12)						GE	5 387	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 391 653	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-2 156 023	
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	223 837	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	223 837	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-223 837		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-2 379 860		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS PIXEE MEDICAL</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	6 700		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	6 700		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	694		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	10 311		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	11 005		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-4 305		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	-251 753		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 242 330		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 374 742		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	-2 132 411		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY			
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							IG	6 700		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H	512		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1J			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								1K			
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								1X			
	(9)	Dont transfert de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				{ dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS				A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	9 614		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				Facultatives		A6	Obligatoires		A9		
						dont cotisations facultatives Madelin		A7					
						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	PENALITES										182		
	VNC IMMOBILISATIONS CEDES										10 311		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		
REGULARISATION COTISATIONS										512	6 700		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SAS PIXEE MEDICAL										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
								1				2						3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	1 081 824		KE			KF	657 815							
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI								
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9				KJ			KK			KL							
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1				KM			KN			KO							
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions		[Dont Composants]		M2				KP			KQ			KR							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						[Dont Composants]		M3				KS	521 778		KT							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV			KW			KX							
		Matériel de transport *								KY			KZ			LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	48 415		LC			LD	2 414						
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF			LG							
	Immobilisations corporelles en cours								LH	979 883		LI			LJ	916 054							
	Avances et acomptes								LK			LL			LM								
	TOTAL III								LN	1 550 077		LO			LP	1 111 020							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T							
		Autres participations								8U			8V			8W							
Autres titres immobilisés								1P	15		1R			1S									
Prêts et autres immobilisations financières								1T	45 144		1U			1V									
TOTAL IV								LQ	45 159		LR			LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	2 677 059		ØH			ØJ	1 768 835				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
						par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				3									
						1				2				4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	1 739 639		IX	1 739 639						
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ							
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC								
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF								
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK	714 329		ML	714 329						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM			MN			MO								
		Matériel de transport				IV			MP			MQ			MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT	50 830		MU	50 830							
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX								
	Immobilisations corporelles en cours						MY	656 495		MZ	10 311		NA	1 229 132		NB	1 229 132						
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF							
TOTAL III						IY	656 495		NG	10 311		NH	1 994 291		NI	1 994 291							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW							
	Autres participations						IØ			ØX			ØY			ØZ							
	Autres titres immobilisés						II			2B			2C	15		2D	15						
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F	45 144		2G	45 144						
	TOTAL IV						I3			NJ			NK	45 159		2H	45 159						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4	656 495		ØK	10 311		ØL	3 779 089		ØM	3 779 089	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce
tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS PIXEE MEDICAL						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise

SAS PIXEE MEDICAL

Néant

*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	671 529	PF	376 823	PG		PH	1 048 352
TOTAL I		RK	671 529	RM	376 823	RN		RO	1 048 352
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	236 717	QA	197 831	QB		QC	434 548
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 709	QM	11 089	QN		QO	40 798
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	266 426	QV	208 920	QW		QX	475 346
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	937 955	ØP	585 743	ØQ		ØR	1 523 698

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l' entreprise								SAS PIXEE MEDICAL		Néant ☐ *	
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B	45 679	4C		4D	45 679	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	14 507	4Y	5 157	4Z		5A	19 663	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z	14 507	TV	50 836	TW		TX	65 342	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	14 507	UB	50 836	UC		UD	65 342	
Dont dotations et reprises				- d'exploitation		UE	50 836	UF			
				- financières		UG		UH			
				- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.										10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS PIXEE MEDICAL										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	45 144	UV		UW	45 144	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	242 481		242 481			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	1 883		1 883			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	251 753		251 753			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	109 331		109 331			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	159 246		159 246			
	Charges constatées d'avance				VS	75 575		75 575			
	TOTAUX				VT	885 412	VU	840 269	VV	45 144	
RENVU	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 201 728		316 804		884 924			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	647 916		481 422		166 494				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	751 639		751 639						
Personnel et comptes rattachés		8C	200 269		200 269						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	234 919		234 919						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	459		459					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 799		6 799					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	180		180						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	51 918		51 918						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	31 476		31 476						
TOTAUX		VY	3 127 304	VZ	2 075 886		1 051 418				
RENVU	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 114 332	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : SAS PIXEE MEDICAL				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG		XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	5 166	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	5 348		
	Amendes et pénalités		WJ	182	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
	Régimes particuliers / impositions autres	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %					I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN					
								WO				
								WR				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I		WR	5 348	
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*										WS	2 132 411	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)										WT		
Régimes particuliers et impositions autres	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
		Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								WH		
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WP		
		Régime des sociétés mères et des filiales *		{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		WW	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								XB		
		Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								I6		
	Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*								WZ		
		Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XA	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA			
			ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH					YG	251 753	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL										
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	2 384 164	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI				XJ	2 378 816	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				XO	2 378 816	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PIXEE MEDICAL										Néant ☐ *				
I. SUIVI DES DÉFICITS														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)									K4	3 005 614				
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)						K4 bis				Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)									K5					
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)									K6	3 005 614				
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)									YJ	2 378 816				
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)									YK	5 384 430				
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES														
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice										ZT				
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT														
(à détailler sur feuillet séparé)								Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice				
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *								ZV			ZW			
Provisions pour risques et charges *														
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE								8X	5 166		8Y			
								8Z			9A			
								9B			9C			
Provisions pour dépréciation *														
								9D			9E			
								9F			9G			
								9H			9J			
Charges à payer														
								9K			9L			
								9M			9N			
								9P			9R			
								9S			9T			
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :								YN	5 166		YO			
										↓		↓		
										ligne WI		ligne WU		

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058 - C - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS PIXEE MEDICAL</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-1 319 178			Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I			ØF	-1 319 178			Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZG	-1 319 178						
								TOTAL II	ZH	-1 319 178						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7		)	YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	91 035						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	101 644	)	XQ	109 235						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	45 142						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	744 027						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	14 474	)	ST	394 918						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	1 384 357						
	- CFE, CVAE								YW	2 307						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		)	9Z	42 756						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD								YX	45 063						
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	225 832						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	328 123						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)								ØB	1 649 877						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%						
	- Numéro de centre agréé *			XP		- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)				ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL					
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO					
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ							

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS PIXEE MEDICAL						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *		Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤		⑥
I. Immobilisations*	1	IMMO EN COURS INS	2 173				2 173
	2	IMMOB EN COURS HI	33				33
	3	PROD IMMOB 2022 HI	8 105				8 105
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1		-2 173	-2 173			
	2		-33	-33			
	3		-8 105	-8 105			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		-10 311				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS PIXEE MEDICAL

Néant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'IS
2 Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS PIXEE MEDICAL				Néant ☒ *		
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)					
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS PIXEE MEDICAL															Néant ☐ *					
Exercice ouvert le : 01/01/2023															et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																				
Effectif moyen du personnel * :															YP	43				
Dont apprentis															YF	1				
Dont handicapés															YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	1 431 140				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT					
TOTAL 1															OX	1 431 140				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	396				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE	777 405				
Subventions d'exploitation reçues															OF	17 076				
Variation positive des stocks															OD	178 169				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT					
TOTAL 2															OM	973 045				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)																				
Achats															ON	522 039				
Variation négative des stocks															OQ					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	1 176 724				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS	7 590				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	5 387				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY					
TOTAL 3															OJ	1 711 740				
IV - Valeur ajoutée produite																				
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)															OG	692 445				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.															SA	692 445				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	1 431 140				
Effectifs au sens de la CVAE *															EY	40				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															HX					
Période de référence															GY	010102023GZ310102023				
Date de cessation															HR					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																				
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																				

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2024



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

8 3 2 6 7 4 8 1 6 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS PIXEE MEDICAL

ADRESSE (voie)

18 RUE ALAIN SAVARY

CODE POSTAL

25000

VILLE

BESANCON

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

13

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

40812

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

AOP

Dénomination

FCPI BOURGOGNE F.C.CREATION 4

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

15,6928

Nb de parts ou actions

6 483,00

Adresse :

N°

6

Voie

RUE NEWTON

Code Postal

75116

Commune

PARIS-16

Pays

France

Forme juridique

AOP

Dénomination

FCPI TECHNONUMERIQUE ET SANTE

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

15,0828

Nb de parts ou actions

6 231,00

Adresse :

N°

9

Voie

RUE DE TEHERAN

Code Postal

75008

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

SARL

Dénomination

MEDIVEA

N° SIREN (si société établie en France)

510241292

% de détention

24,2060

Nb de parts ou actions

10 000,00

Adresse :

N°

44

Voie

CHE DES SAULES

Code Postal

83260

Commune

LA CRAU

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET :

8 3 2 6 7 4 8 1 6 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS PIXEE MEDICAL

ADRESSE (voie)

18 RUE ALAIN SAVARY

CODE POSTAL

25000

VILLE

BESANCON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS PIXEE MEDICAL
Adresse 18 RUE ALAIN SAVARY 25000 BESANCON

du 01/01/23
au 31/12/23

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ						ADRESSE COMPLÈTE			
1	JUBERT CLEMENT DIRECTEUR GENERAL					18 RUE DES JARDIN 25000 BESANCON			
2	BENZAOU SARAH DIRECTRICE MARKETING ET AFF. CLINIQ					45 CHEMIN DES MONTARMOTS 25000 BESANCON			
3	FISSETTE ROMAIN DIRECTEUR TECHN. & INNOVATION					5 RUE DE LA GOUILLE 25000 BESANCON			
4	GIRAUD STEPHANE DIRECTEUR QUALITE					6 RUE DU BOIS MUSSOT 25170 AUDEUX			
5	CONSTANTIN JULIE CHEFFE DEVELOPPEMENT INFO.					37 RUE DE L EGLISE 70100 VENERE			
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)						Frais de voyage et de déplacement (v. notice 6) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8		
1	90 277				90 277				90 277
2	60 380				60 380				60 380
3	60 090				60 090				60 090
4	52 336				52 336				52 336
5	51 536				51 536				51 536
6									
7									
8									
9									
10									
**	314 619				314 619				314 619

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		2 163
Totaux		2 163

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2023 (total col. 9 + total col. 10) 10	316 782	- de l'exercice 2023 10	0
- de l'exercice précédent 10	293 604	- de l'exercice précédent 10	0
Nom et qualité du signataire MEDIVEA PRESIDENTE		A BESANCON , le 15/05/24 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
Crédit d'impôt recherche		251 753
	TOTAL	251 753



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI)
ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE
(ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

N° 2069-A-SD

Dépenses engagées au
titre de 2023



N° 11081*26
(article 244 quater B du CGI et
article 244 quater B bis du CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	01	2023	Clos le	31	12	2023
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	32.50A
	832674816	Activités (cf notice)	A5
SAS PIXEE MEDICAL 18 RUE ALAIN SAVARY 25000 BESANCON	(ancienne adresse en cas de changement)		

Cachet du service

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)	DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)	DX2	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2023*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2023 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)						
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)						
• Chiffre d'affaires HT	DZ	1 431 140							
• Nombre de salariés	CZ	43	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	30	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ		
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*					GZ	X

*Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE)		ANNÉE CIVILE 2023
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	99 264
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	573 677
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	321 129
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	994 070
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	9 039
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	2 170

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt prend en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	17 568
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	1 022 847
B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES ² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	15a	
	à l'étranger ³ : 15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	16a	
	à l'étranger ³ : 16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	
C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		Année civile 2023
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	1 022 847

2 Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

3 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Copyright Groupe ISA (2024) ISACUMPIA

Montant des subventions publiques remboursables ou non 4	23a	473 701
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt 5	24	15 452
Montant des remboursements de subventions publiques 6	25	94 000
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	627 694
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	Année civile 2023	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non 4	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt 5	31	
Montant des remboursements de subventions publiques 6	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	33b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)	34a	627 694
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 N’EXCÈDE PAS 100 000 000 €

4 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d’impôt calculé au titre de l’année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l’article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

5 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d’impôt obtenu par l’entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d’impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

6 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d’impôt de l’année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d’impôt de l’année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

7 Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	627 694
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 35a - ligne 35b) × 30 %] + (ligne 35b x 50 %) ⁷	36	188 308
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	188 308
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis [(ligne 39a - ligne 39b) × 30 % + ligne 39b x 50 %] ⁷	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40+ ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieure à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	188 308
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a ET 86 EST SUPÉRIEURE A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche [(ligne 47a - ligne 47b) x 30 %] + (ligne 47b x 50%)	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) [(ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86))	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55	

7 Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

8 Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BI-30-20 § 10).

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55)>0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) ⁸		
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION		ANNÉE CIVILE 2023
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	37 087
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	243 792
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	2 575
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	283 454
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	283 454
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	72	63 514
Pour les prestataires, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	74	5 206
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	75	-3 251
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	211 483
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation [(ligne 76a - ligne 76b - ligne 76c - ligne 76d) x 30 %] + (ligne 76b x 60 %) + (ligne 76c x 40 %) + (ligne 76d x 35 %) ¹²	77	63 445
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	63 445
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	251 753
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI		
V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)		ANNÉE CIVILE 2023
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	82a	en France :
	82b	à l'étranger :
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	84	
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS					
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
TOTAL		91a	91b	91c	91d

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS					
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
TOTAL		92a	92b	92c	

VIII-1. Entreprises à l’impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d’impôt déterminé lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d’impôt n° 2069-RCI-SD.

VIII-2. Entreprises à l’impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d’impôt déterminé ligne 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d’impôt n° 2069-RCI-SD.

VIII-3 . Mobilisation de créance auprès d’un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l’issue de la période d’imputation du crédit d’impôt non imputé sur l’impôt sur les sociétés sont formulées sur l’imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l’imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

IX – SIGNATURE

A	BESANCON.....	Le	15/05/2024.....
Nom, Qualité	MEDIVEA PRESIDENTE.....	Signature	
Adresse email	sebastien.henry@pixee-medical.com.....		
Téléphone :			

13 Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l’entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d’impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d’autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C §300 à 340).

14 Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d’impôt calculé au titre de l’année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au I du B du II de l’article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

15 Le montant des remboursements d’aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d’impôt de l’année où l’aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d’impôt de l’année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

16 S’agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l’article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d’ensemble. Le crédit d’impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.

Exercice ouvert le	01	01	2023	Clos le	31	12	2023
--------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	32.50A
	832674816	Activités (cf notice)	A5
SAS PIXEE MEDICAL 18 RUE ALAIN SAVARY 25000 BESANCON	(ancienne adresse en cas de changement)		

Les entreprises qui ont confié la réalisation d'opérations de recherche ou d'innovation à des prestataires doivent remplir cet état annexe. Il doit être renseigné en indiquant, opérateur par opérateur (organisme de recherche agréé ou expert scientifique ou technique agréé ou bureau d'études et d'ingénierie agréé) auquel la société a confié des opérations de recherche ou d'innovation, les informations suivantes : le n° SIREN, la dénomination et l'adresse du prestataire, le dispositif concerné par l'opération de recherche ou d'innovation externalisée (CIR ou CII), le montant des dépenses et la ligne de la déclaration n° 2069-A-SD sur laquelle la dépense a été inscrite. Contrairement aux montants à faire figurer dans la déclaration n° 2069-A-SD, le montant à inscrire est bien le montant non plafonné.

[illegible]

2 Les lignes de la déclaration 2069-A-SD sur lesquelles les dépenses de recherche externalisée peuvent être inscrites sont : 15a, 15b, 16a, 16b, 69

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023											
Dénomination de l'entreprise : SAS PIXEE MEDICAL										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise		8	3	2	6	7	4	8	1	6	PME au sens communautaire (Cocher la case) ☒
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											
Dénomination et adresse											
SIREN											
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD											
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD											
CRÉANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD											
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.											
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris											
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD											
dont montant préfinancé											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3	
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater</i> Y du CGI)											
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD											
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD											

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

³ A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater</i> I)	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD	251 753
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTÉS :

- Une nouvelle créance d'impôt, créée par la loi de finances pour 2022, est intégrée à ce formulaire :

La créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) : L'article 81 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a créé une créance en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire. Cette créance est égale au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1380 du CGI et remplace, à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de taxe foncière antérieure.

- Un nouveau crédit d'impôt, créé par la loi de finances pour 2024, est intégré à ce formulaire :

Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « 3IV » (article 244 quater I) : L'article 35 de la loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) créé un crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'ensemble des étapes stratégiques de la chaîne de production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur.

Peuvent en bénéficier les entreprises qui implantent ou développent en France des capacités de production de ces équipements, de composants et sous-composants essentiels conçus et utilisés principalement comme intrants directs dans la production de ces équipements, ainsi que dans les outils de production et de valorisation des matières premières critiques également nécessaires à la production de ces équipements.

- Une nouvelle réduction d'impôt, instaurée par l'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est intégrée à ce formulaire :

La réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (PTZ-m) : L'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a instauré une réduction d'impôt à titre expérimental à compter du 1er janvier 2023 en faveur des établissements de crédit et des sociétés de financement qui accordent, sous conditions de ressources, des prêts à taux zéro à des personnes physiques ou morales, domiciliées dans ou à proximité d'une commune ayant mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), pour l'achat de véhicules propres ou la transformation d'un véhicule thermique en véhicule électrique.

- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.